



ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE - FONDÉE EN 1941

LES AMIS  
DU MUSÉE  
DE L'HOMME

BULLETIN D'ADHÉSION

Année 202

NOUVELLE   
RENOUVELLEMENT

ADHÉRENT 1	Civilité <input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/> Madame
	Nom .....
	Prénom .....
	Date de Naissance <input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>
	Dernière profession .....
ADHÉRENT 2	Civilité <input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/> Madame
	Nom .....
	Prénom .....
	Date de Naissance <input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>
	Dernière profession .....
DOMICILE	N° et Voie .....
	CP & Ville <input type="text"/> .....
	Tél. fixe <input type="text"/> .....
COTISATION ANNUELLE	<input type="checkbox"/> Membre titulaire :
	<input type="checkbox"/> Adhérents en région parisienne :
	<input type="checkbox"/> 45 € individuelle <input type="checkbox"/> 70 € duo
	<input type="checkbox"/> Adhérents hors région parisienne ou à l'étranger :
	<input type="checkbox"/> 40 € individuelle <input type="checkbox"/> 60 € duo
<input type="checkbox"/> Membre donateur : <input type="checkbox"/> 65 € individuelle <input type="checkbox"/> 85 € duo	
<small>Duo : 2 personnes demeurant à la même adresse.</small>	
<input type="checkbox"/> Membre bienfaiteur : à partir de 170 €	
<input type="checkbox"/> Membre titulaire de 15 à 30 ans : 10 €	
<small>(photocopie de pièce d'identité demandée)</small>	

Devenez

Amis du Musée de l'Homme

Bulletin d'adhésion à compléter et à retourner  
avec le règlement correspondant à :

Pour les adhérents demeurant en région parisienne :

**SOCIÉTÉ DES AMIS DU MUSÉE DE L'HOMME**  
Palais de Chaillot  
17 place du Trocadéro  
75016 PARIS

ou à l'Antenne correspondant à votre domicile :

**SOCIÉTÉ DES AMIS DU MUSÉE DE L'HOMME**  
Antenne Méditerranée  
Rue Alphonse Daudet  
2 impasse Notre-Dame  
13790 PEYNIER

**SOCIÉTÉ DES AMIS DU MUSÉE DE L'HOMME**  
Antenne Océanique  
30 rue de la Bernerie  
44210 PORNIC

*Les nouvelles cotisations reçues au dernier trimestre de l'année  
sont valables pour toute l'année suivante.*

*Les cotisations sont déductibles dans les conditions de la Loi  
du 1<sup>er</sup> août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux  
fondations.*

*Le taux de déduction est de 66% et les dons plafonnés à 20% du  
revenu imposable.*

*Le reçu fiscal et l'étiquette à coller sur votre carte de membre  
vous seront adressés par voie postale à votre adresse.*